

Paris, le 22 mai 2025

Le Président

Références à rappeler : 24-025 / 25-DCC-65

Maîtres,

Dans le cadre des engagements souscrits par Auchan lors de la prise de contrôle exclusif de 98 points de vente du groupe Casino, autorisée le 21 mars 2025 par décision n° 25-DCC-65, Auchan a fait trois propositions de mandataires indépendants, chargés de vérifier le respect de ses engagements. Il s'agit des mandataires suivants :

- le cabinet Advolis, représenté par M. Antoni Vassileff ;
- le cabinet ALFA Partners, représenté par M. François Dumonteil ;
- [confidentiel].

Compte tenu notamment des informations transmises à mes services, je vous informe que j'agréé les cabinets Advolis et ALFA Partners, en tant que mandataires indépendants, ainsi que le projet de mandat que vous avez soumis à mes services le 18 avril 2025.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de ma considération distinguée.

Le président,

Benoît Cœuré

© Autorité de la concurrence